



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/324

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 26 juin 2023 de l'entreprise EON GENIE CIVIL, sise 1900 avenue Jean Pallet à – 13880 – VELAUX représentée par Monsieur CLAUIN Antoine,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise EON GENIE CIVIL effectuera des travaux de curage et de renforcement de la buse BM369 sise quartier Saint Barthélémy à proximité du pont de l'autoroute A57 pour le compte d'ESCOTA, entre le lundi 04 septembre et le vendredi 22 décembre 2023 inclus.

Article 2 :

Au droit des zones d'intervention, la société EON GENIE CIVIL et ses sous-traitants seront autorisés à stationner sur le domaine public.
Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.
Le stationnement sera interdit au droit des zones de travaux et réservé aux seuls véhicules nécessaires au chantier.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par la Société EON GENIE CIVIL et/ou ses partenaires qui seront et demeureront seuls responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 29 juin 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

